

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE GÉOGRAPHIE

Sujet :

**Enseigner « Mers et Océans, un monde maritimisé »
en classe de Quatrième**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme de géographie du cycle 4, classe de 4^{ème}, B.O. spécial n° 11 du 26 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie, classe de 4^{ème}, Alexandre Ployé (dir.), Paris, Magnard, 2016, p. 244-245.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie, classe de 4^{ème}, Nathalie Plaza (col.), Paris, Hachette, 2016, p. 318-319.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Antoine Frémont, Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique*, Paris, La Documentation française, 2015, p. 2-3.
- **Document E** : Camille Delannois, « Une planète à la mer », *Le Monde*, 23 mars 2017. [En ligne]

Document A : Extraits du programme de géographie du cycle 4, classe de 4^{ème}, B.O. spécial n° 11 du 26 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme :

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
Thème 3 Des espaces transformés par la mondialisation . Mers et Océans : un monde maritimisé	L'objectif est de sensibiliser les élèves à la spécificité de la géographie qui est de mettre en évidence des enjeux spatiaux liés à la mondialisation. Les mers et les océans sont des espaces emblématiques de ces enjeux. Intensément parcourus par les lignes de transport maritimes, essentielles au fonctionnement économique du monde, bordés par les littoraux qui concentrent les populations et les activités, les mers et les océans sont aussi des régulateurs climatiques, des zones exploitées pour la pêche et d'autres ressources, au centre de conflits d'intérêts nombreux. Ce sont des milieux fragiles, dont la conservation est un problème majeur pour les sociétés.

Extraits de la fiche Eduscol

Le premier enjeu est de **regarder la mondialisation depuis la mer** et pas uniquement depuis les littoraux. Ainsi, 80 % des échanges mondiaux sont réalisés par voie maritime le long d'itinéraires et de routes stables empruntés par des flottes de plus en plus puissantes alors que les espaces maritimes fournissent un tiers des hydrocarbures. Certains lieux de passage occupent une place stratégique (détroits et canaux). Ces phénomènes entraînent une très forte, mais encore bien inégale, maritimité des espaces terrestres (degré de dépendance au fait maritime d'un espace donné, mais aussi degré d'anthropisation des espaces maritimes). Surtout, on assiste aujourd'hui à la **maritimisation** d'un nombre croissant d'États littoraux qui se tournent de plus en plus vers la mer pour des raisons géoéconomiques et géopolitiques. Ils se dotent des moyens leur permettant d'affirmer leur souveraineté territoriale (zones économiques exclusives), la mise en valeur de leurs richesses maritimes et leur intégration aux échanges mondiaux. Cette territorialisation des espaces maritimes et la projection des politiques de puissance des grands États, qui sont tous des puissances maritimes et navales, sont parfois génératrices de tensions, voire de conflits.

Espaces de ressources et d'échanges, les mers et océans subissent des pressions anthropiques croissantes. Face à la fragilisation des milieux océaniques, régulateurs climatiques et espaces de ressources, la question d'un développement maritime et littoral plus durable est devenue un enjeu mondial majeur. Par l'organisation de leur territoire, les États reflètent avant tout leur degré d'intégration au processus de maritimisation de l'économie mondiale.

Document D : Antoine Frémont, Anne Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique*, Paris, La Documentation française, 2015, p. 2-3.

La terre est souvent dépeinte comme la planète bleue. Depuis l'espace, les mers et les océans, qui couvrent près de 71% de la surface du globe et contiennent 97% de l'eau totale présente sur terre, lui donnent cette couleur. Les recherches scientifiques démontrent peu à peu leur rôle déterminant comme régulateurs climatiques et comme réservoirs de biodiversité [...]

Immenses espaces naturels [...] les mers et océans n'ont jamais connu une activité aussi intense, bruyante et visible. L'exploitation de leurs ressources halieutiques a atteint un niveau inégalé dans l'histoire de l'humanité [...] Depuis quelques décennies, leurs plateaux continentaux sont quadrillés, sondés et perforés par des sociétés pétrolières pour mettre à jour de nouvelles réserves d'hydrocarbures. Des navires toujours plus imposants les parcourent pour acheminer sur des milliers de kilomètres et d'un continent à l'autre des marchandises avec une régularité et une fiabilité impressionnantes. Par la plaisance ou la croisière, ils s'assimilent de plus en plus, aussi, à des espaces de loisir.

Du fait de l'activité des hommes, les mers et les océans ne sont plus de simples milieux naturels. D'espaces marins ils prennent le statut d'espaces maritimes. Ils sont même promus au rang de « sixième continent » ou de « nouvelle frontière ». Cela illustre tout à la fois la reconnaissance de leur rôle dans la mondialisation actuelle et les espoirs qu'ils inspirent comme relais de croissance. De ce fait, ils suscitent des convoitises croissantes de la part des Etats qui cherchent à s'en assurer la maîtrise et le contrôle. Pourtant, historiquement, ce sont des espaces de libre circulation... Qui restent aujourd'hui associés aux idées de liberté et d'aventure : les courses au grand large et les quelques skippers de légende qui les animent ont créé de toutes pièces ces représentations. Plus prosaïquement, inscrits au cœur de la mondialisation, mers et océans participent du rapport de force entre les Etats et de la géopolitique mondiale.

En adaptant la définition de l'espace géographique donnée par Roger Brunet aux espaces maritimes, on pourrait dire que ces derniers sont utilisés et, dans une certaine mesure, aménagés par les sociétés en vue de leur reproduction - au sens large : pas seulement pour se nourrir, mais dans toute la complexité des actes sociaux. Ils sont un lieu de ressources nécessaires à la vie des hommes. Mais les activités océaniques ne sont aussi que le reflet de l'organisation de nos sociétés et des relations qu'elles entretiennent, principalement *via* les Etats. Pourtant ils sont profondément différents des espaces géographiques terrestres. Pour une raison très simple : il n'est pas possible de s'y abriter, d'y habiter de manière permanente [...]

C'est par l'étude de ces différences, complémentarités et interactions avec les espaces terrestres qu'il est possible d'expliquer le rôle essentiel joué aujourd'hui par les espaces maritimes dans la mondialisation. Cette analyse montre également que ces derniers participent des grands enjeux du monde contemporain : ces espaces naturels brutalement entrés dans l'ère de « l'anthropocène » et menacés soudainement par le trop-plein, participent à la différenciation et à l'inégalité du monde. Les espaces maritimes et les espaces marins ne seraient-ils pas actuellement dans une relation dialectique destructrice ? Les premiers ne fragiliseraient-ils pas durablement les seconds, au point de remettre en cause leur propre pérennité ?

Document E : Camille Delannois, « Une planète à la mer », *Le Monde*, 23 mars 2017. [En ligne]

Du 5 au 9 juin prochains, les Nations unies se mobiliseront autour de la planète bleue. Cinq ans après Rio+20, où la communauté internationale a réellement pris conscience de l'importance des océans (75 % de la surface du globe), les négociateurs s'efforceront de mettre enfin en œuvre l'Objectif 14 du Sommet de la Terre signé en 2012 : « *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.* »

Il aura fallu attendre 33 ans (!) pour mettre à jour le cadre légal qui remonte à la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer de l'ONU (1982). Celle-ci définissait alors la zone internationale des fonds marins comme « *patrimoine commun de l'humanité* ». Une zone soumise à un régime spécifique qui exclut toute possibilité d'appropriation privative de ce territoire ou de ses ressources.

Sur la table des négociateurs figure notamment le statut spécifique de la haute mer. Un vaste *no man's land* défini de manière négative dans l'article 86 de la Convention. Lequel précise qu'il s'agit « *de toutes les parties de la mer qui ne sont comprises ni dans la zone économique exclusive, la mer territoriale ou les eaux intérieures d'un État, ni dans les eaux archipelagiques d'un État archipel* ». Un territoire qui se trouve, par ailleurs, hors des contrôles judiciaires nationaux : « *C'est pour cette raison que la Convention de Montego Bay est aujourd'hui dépassée*, rappelle Julien Rochette, coordinateur du programme Océans et zones côtières à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDR). A l'époque, les Etats ne débattaient pas sur les Hautes Mers, tout simplement parce qu'aucune technologie ne permettait d'explorer ces zones lointaines que l'on croyait désertiques. Aujourd'hui, les activités dans ces zones ne cessent de croître et la richesse en termes de biodiversité est connue. »

Patricia Ricard, du centre Oceano Paul Ricard, confirme la nécessité de réactualiser au plus vite cette Convention : « *La non-régulation de la haute mer constitue un énorme vide juridique qui menace l'ensemble de la planète. C'est dans ces zones qu'ont lieu la majorité des activités minières et des pêches illégales. Nous avons une seule planète, mais un océan bien préservé peut constituer une deuxième chance.* »

[...] L'urgence est patente, pour les êtres humains, les animaux marins, le climat et même pour les Etats, dont les intérêts économiques ne sont jamais très éloignés de nouvelles négociations. Mais pourquoi donc, si intérêts économiques il y a, les hautes mers ne sont-elles toujours pas réglementées en 2017 ?

Les négociations durent depuis plus de 10 ans et, comme le rappelle l'expert de l'IDDR, « *aucun Etat ne bloque réellement le processus, mais les Etats-Unis ou la Russie ont été longtemps méfiants quant à la mise en place de nouveaux accords, estimant que les jurisdictions nationales et conventions actuelles suffiraient* ».

Pour Charles Hubert Born (UCL), ces réticences s'expliquent aussi par les enjeux économiques qu'impliquent un nouveau cadre : « *Un nouveau Traité remettrait en question les droits de pêche, ce qui est un enjeu économique majeur pour des pays en bord de mer, comme la France, l'Espagne, le Japon et les Etats-Unis.* »

[...] « *La mer est un espace de rigueur et de liberté* », écrivait Victor Hugo. En juin prochain, les négociateurs des Nations unies tenteront d'offrir à nos océans un cadre juridique contraignant. Afin d'offrir un avenir durable à notre planète bleue si belle et si précieuse.